



Charte Qualité EIF Innovation

Missions d'audit en Financement de l'Innovation

ARTICLE 1

EIF Innovation se donne pour objectif d'apporter les meilleures compétences possibles au service de ses clients.

Le niveau minimal pour la supervision d'une mission est donc un niveau bac +5 scientifique, complété de 5 ans d'expérience en audit dans le domaine concerné, ou 6 à 10 ans d'expérience professionnelle dans un domaine technique.

ARTICLE 2

EIF Innovation se positionne en acteur haut de gamme du marché du conseil.

A ce titre, EIF Innovation s'engage à apporter le plus haut niveau de soin possible aux livrables destinés à ses clients. Ceux-ci seront par ailleurs réalisés à l'aide de matériaux d'une qualité supérieure, chaque fois qu'un choix doit s'opérer sur le sujet.

ARTICLE 3

Dans le cadre des missions de Valorisation de la Recherche, les auditeurs sont tenus de suivre la procédure métier EIF Innovation.

Cette procédure établit un traitement de la mission selon des critères de rigueur et de qualité indispensables au sérieux du cabinet. Elle permet par ailleurs un suivi dans son déroulement qui permettrait à un autre auditeur de reprendre efficacement le cours de la mission si nécessaire.

ARTICLE 4

Les calculs d'économie effectués par EIF Innovation pour le compte de ses clients sont certifiés par l'un des responsables fiscalistes du cabinet.

Cette certification systématique est une garantie du sérieux fiscal des préconisations d'EIF Innovation. Afin de matérialiser cet engagement, en plus des vérifications de calcul d'usage, ce point est acté par une signature du rapport correspondant par l'un des responsables fiscalistes.

ARTICLE 5

EIF Innovation établit avec ses clients une relation privilégiée.

Pour cette raison, les ouvertures de mission sont systématiquement réalisées dans les locaux des clients, et les déplacements sont toujours privilégiés par rapport à des audits téléphoniques.

Les transferts de mission sont limités au strict minimum. Lorsqu'ils sont nécessaires, le suivi interne ainsi que la mise en place d'un rendez-vous de transfert (avec le client, l'ancien et le nouvel auditeur) permettent d'optimiser une éventuelle passation de la mission.

ARTICLE 6

L'historique de chaque relation client est conservée et facilement accessible.

En plus des bases de données client informatisées, contenant l'historique des contacts et des réalisations de chaque mission, EIF Innovation conserve pour une durée de 10 ans les dossiers papiers de ses clients afin de pouvoir retrouver une information, même ancienne, rapidement et facilement.

ARTICLE 7

EIF Innovation garantit confidentialité et discrétion à ses clients.

En plus de sa clause contractuelle systématique, EIF Innovation a une clause de confidentialité établie avec chacun de ses auditeurs. Par ailleurs, l'ensemble de ses salariés sont engagés en C.D.I. et EIF Innovation n'a pas recours à des intérimaires.

Le stockage des archives papier des clients d'EIF Innovation n'est pas sous-traité et les archives sont conservées dans les locaux de la société. Sur demande du client, certains documents sensibles (brevets en cours ou éléments stratégiques) peuvent être consultés uniquement dans ses locaux pour le besoin de la mission ou détruits après un certain délai. La collecte des documents techniques lors des audits est réalisée sur un support USB crypté.